



SESSIONS SUR LA DIMENSION HUMAINE DE LA CONFERENCE D'ÉVALUATION 2010
Recommandations – Session 5 - Intolérance envers les migrants
(Astana, 26 –28 Novembre 2010)

Astana, Le 27 Novembre 2010

Cojep International est heureux de faire des recommandations dans le cadre la session 5 de la réunion sur la dimension humaine de la Conférence d'évaluation de 2010.

Préoccupé par le nombre élevé de crimes haineux contre les migrants et les minorités musulmanes à travers l'Europe et l'Amérique du Nord, nous appelons les Etats participants à prendre des engagements plus larges et plus efficaces afin de lutter contre l'islamophobie. Nous condamnons fermement la profanation du mémorial érigé en l'honneur de Marwa El-Sherbini qui a été brutalement assassiné en 2009 dans un tribunal en Allemagne.

Voilà nos recommandations :

- Nous appelons l'OSCE à organiser une conférence de haut niveau sur l'intolérance et la discrimination contre les musulmans, dans le suivi de la Conférence de la Présidence espagnole sur cette question qui a eu lieu en 2007.
- Nous exprimons notre espoir sur la base des discussions et des recommandations qui sortiront d'une telle réunion, que l'OSCE adopte une approche globale dans le cadre d'une décision du Conseil ministériel en vue de lutter contre cette nouvelle forme de racisme et de xénophobie, qui a été en forte hausse au cours de notre décennie.
- Nous invitons également la prochaine présidence lituanienne de l'OSCE à organiser une réunion supplémentaire sur la dimension humaine au sujet de l'éducation au respect et à la compréhension mutuelle qui mettrait un accent particulier sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans à travers l'éducation;
- Nous apprécions et soutenons les activités des représentants du BIDDH et des Représentants Personnels de la Présidence en exercice dans la lutte contre les crimes haineux et nous les encourageons également à relever les formes institutionnalisées de pratiques discriminatoires manifestent existant de manière directe ou indirecte dans les politiques publiques à l'égard de certains groupes.
- À cet égard, les États participants doivent supprimer toutes les pratiques ainsi que les politiques d'immigration et de naturalisation qui sont, directement ou indirectement, discriminatoires à l'encontre des musulmans.
- L'OSCE devraient faire plus d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes des crimes de haine, par la sensibilisation sur la façon dont certaines politiques internationales peuvent provoquer l'augmentation de l'islamophobie.
- Nous encourageons tous les Etats participants à élaborer et à mettre en œuvre énergiquement des plans d'action pour combattre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans, en consultation et en coopération avec le BIDDH, d'autres organisations internationales, les organisations non-gouvernementales et les organismes nationaux spécialisés traitant de cette question en particulier lors de la préparation de leurs politiques d'intégration.
- L'OSCE devrait accroître la sensibilisation et la prise de conscience de l'islamophobie de genre qui se manifeste souvent par les restrictions sur l'apparence des femmes et des jeunes filles musulmanes.
- Nous tenons à souligner que l'islamophobie n'est pas une mauvaise compréhension de l'Islam ou des musulmans, c'est une forme de racisme et de xénophobie construite sur les différences culturelles. Par conséquent, il ne peut être contrée que par la sensibilisation à l'islamophobie et non pas en fournissant de l'information sur l'islam ou les musulmans.
- A cette fin, comme nous l'avons souligné à Varsovie, il est aujourd'hui essentiel d'avoir un consensus sur la définition de l'islamophobie. Nous avons travaillé sur cette question et nous avons proposé un projet de définition en Octobre dernier. Cette proposition a été soutenue par de nombreuses ONG. Cette définition a pour objectif d'avoir une application plus effective des engagements internationaux dans ce domaine. Nous espérons avoir l'adhésion des organisations intergouvernementales et les États participants à cette définition.

RC.NGO/226/10

27 November 2010

Original: ENGLISH
FRENCH

